

# JUIN

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15 Dernière limite pour convocation à l'AG ordinaire annuelle d'approbation des comptes pour les sociétés dont les comptes clôture au 31/12/n-1 IS et ses contributions additionnelles Date limite de paiement, à l'aide du relevé d'acompte n° 2571, de l'acompte de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale de 3,3%	16 Entreprise au Réel normal : déclaration TVA du mois précédant sur imprimé CA3. (16 au 24 du mois selon statut social)	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Penser à contacter le service social pour les paies  
Par fax : 04.94.08.00.32  
mail : scg.riou@wanadoo.fr

Date limite de tenue de l'assemblée générale annuelle pour approbation des comptes clos au 31/12/N-1